



Avec l'attribution de compensation, la Métropole de Lyon a vocation à reverser à la Commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la Commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Lorsque le montant des charges transférées dépasse le produit de la fiscalité professionnelle, l'attribution de compensation est négative et donne lieu à un versement de la Commune au profit de l'EPCI, tel est le cas pour la Commune d'Écully.

La révision du montant de l'AC peut être faite par « révision libre » qui requiert des délibérations concordantes entre l'EPCI et ses Communes membres.

Le Conseil de la Métropole de Lyon du 25 septembre 2023 a délibéré en faveur de la reconduction des attributions de compensation à leur niveau de 2022 et ce, malgré l'adoption du rapport de la CLECT relatif au transfert de compétences GEMAPI et terrains locatifs familiaux par les Communes.

— — — — —

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2023-1860 du 25 septembre 2023 du Conseil de la Métropole de Lyon ;

La Commission Finances du 11 décembre 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2023 à hauteur de 20 956 € à verser à la Métropole, montant égal à celui de 2022.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 20 décembre 2023

La Secrétaire,



**Géraldine BALLIGAND**

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le 26 DEC. 2023  
Le Maire



**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20231220-DELIB\_2023\_106-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2023